



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le lundi 14 juin 2021, à 19 h 30, à la salle de la maison des jeunes (4, rue Principale Ouest) à L'Ascension.

Sont présents à cette séance, chacune de ces personnes s'étant identifiée individuellement et formant le quorum requis :

Nom	Poste	Moyen de communication utilisé
Luc St-Denis	Maire	Présentiel
Patrick Brassard	Conseiller poste no 1	Présentiel
Poste vacant	Conseiller poste no 2	N/A
Danièle Tremblay	Conseillère poste no 3	Présentielle
Jacques Allard	Conseiller poste no 4	Présentiel
Linda Robert	Conseillère poste no 5	Présentielle
Serge Sirard	Conseiller poste no 6	Présentiel

Était aussi présente à cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Jacynthe Toupin.

Cette séance est tenue à huis clos, comme autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en lien avec la COVID-19.

2021-06-143

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

1. GESTION ADMINISTRATIVE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Acceptation de la tenue de la séance à huis clos
- 1.3 Présentation et dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2020
- 1.4 Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021
- 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2021
- 1.7 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2021
- 1.8 Tableau des autorisations de dépenses du mois de mai 2021
- 1.9 Approbation et autorisation de paiement des comptes et dépôt des rapports des dépenses du mois de mai 2021 et des autorisations de dépenses et de paiement des factures afférentes
- 1.10 Adoption du règlement 2021-533 de gestion contractuelle
- 1.11 Avis de motion : règlement 2021-534 relatif aux animaux domestiques
- 1.12 Contrat de la directrice générale adjointe par intérim
- 1.13 Contrat du directeur du service des incendies
- 1.14 Embauche des animatrices et d'une accompagnatrice pour le camp de jour pour l'année 2021
- 1.15 Adhésion au programme d'aide aux employés(es) (PAE) de la FQM



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

- 1.16 Demande d'aide alimentaire de l'école primaire L'Aventure
- 1.17 Entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
- 1.18 Demande de contribution de la Maison des jeunes
- 1.19 Président des élections municipales 2021
- 1.20 Augmentation du montant de la petite caisse
- 1.21 Augmentation du budget pour les aménagements floraux
- 1.22 Changement de salle pour la tenue du conseil municipal
- 1.23 Période de probation complétée pour l'employée Mme Nicole Bergeron
- 1.24 Entente de service pour soutien téléphonique avec la firme DHC avocats
- 1.25 Amendement de la résolution 2021-04-068
- 1.26 Octroi d'un contrat pour l'achat et l'installation d'un système de captation sonore et visuelle et de diffusion Web
- 1.27 Annulation de la signature de l'entente avec Plein-Air-Haute-Rouge
- 1.28 Octroi un contrat pour évaluation de l'ambiante dans les matériaux de construction de l'église

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Autorisation à la MRC d'accéder aux cartes d'appel CAUCA et au DSI-2003
- 2.2 Mise en demeure pour récupérer le matériel de la Municipalité et les preuves demandées pour le paiement de temps supplémentaire

3 TRANSPORT ROUTIER

- 3.1 Attestation du bilan 2020 : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

5 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 5.1 Avis de motion du premier projet de règlement 2021-529 modifiant le règlement 2000-348 relatif au zonage
- 5.2 Avis de motion du premier projet de règlement 2021-530 modifiant le règlement 2000-349 relatif au lotissement
- 5.3 Avis de motion du premier projet de règlement 2021-531 modifiant le règlement 2000-346 relatif au permis et certificats
- 5.4 Avis de motion du premier projet de règlement 2021-532 modifiant le règlement 2000-350 relatif à la construction
- 5.5 Adoption du premier projet de règlement 2021-529 modifiant le règlement 2000-348 relatif au zonage et tenue d'une assemblée publique de consultation du 25 juin au 8 juillet
- 5.6 Adoption du premier projet de règlement 2021-530 modifiant le règlement 2000-349 relatif au lotissement et tenue d'une assemblée publique de consultation du 25 juin au 8 juillet



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

- 5.7 Adoption du premier projet de règlement 2021-531 modifiant le règlement 2000-346 relatif au permis et certificats et tenue d'une assemblée publique de consultation du 25 juin au 8 juillet
- 5.8 Adoption du premier projet de règlement 2021-532 modifiant le règlement 2000-350 relatif à la construction et tenue d'une assemblée publique de consultation du 25 juin au 8 juillet
- 5.9 Adoption du Règlement 2021-528, concernant les dérogations mineures
- 5.10 Dérogation mineure pour le matricule 9754 79 3505
- 5.11 Destitution d'un membre du comité consultatif en urbanisme (CCU) de son poste

7 DIVERS

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-144

1.2 ACCEPTATION DE LA TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT la situation sanitaire au Québec relativement à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT les mesures de confinement imposées par le gouvernement ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec autorise et encourage la tenue des séances du conseil municipal par voie de vidéoconférence ou téléconférence ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence et/ou téléconférence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité que la présente séance soit tenue à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-145

1.3 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'ANNÉE 2020

Suite à la présentation des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année 2020, par Madame Anick Millaire, CPA auditeur, CA, de la firme Allard, Guilbault, Mayer et Millaire inc., il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt lesdits documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

2021-06-146

1.4 NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2021

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation de faire auditer annuellement ses états financiers ;

ATTENDU QUE le conseil se déclare satisfait des services jusqu'à présent reçus de la part des auditeurs indépendants nommés antérieurement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de L'Ascension nomme la firme Allard, Guilbault, Mayer, Millaire, comptables, en tant qu'auditeur indépendant pour la vérification des états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-147

1.5 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2021

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-148

1.6 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2021

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-149

1.7 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2021

Les membres du conseil en ayant pris connaissance, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

2021-06-150

1.8 TABLEAU DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2021

Il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la liste des dépenses suivantes pour un total de 2675.24\$.

Description de la dépense	Montant avant taxes	Compte de grand-livre
ADMINISTRATION		
1 CIM soutien technique module élection 2021	320,00 \$	02-130-414
SÉCURITÉ PUBLIQUE		
Groupe DL ordinateur portable directeur service incendie	2 355,24 \$	02-220-725
TRANSPORT ROUTIER		
HYGIÈNE DU MILIEU		
URBANISME		
LOISIRS ET CULTURE		
Total	<u>2 675,24 \$</u>	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-151

1.9 APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES ET DÉPÔT DES RAPPORTS DES DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2021 ET DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES ET DE PAIEMENT DES FACTURES AFFÉRENTES

Il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'approuver les registres généraux des chèques et paiements par Accès D suivants et d'en autoriser le paiement :

- Le montant des paies brut pour le mois de mai est de 64 976,55 \$;
- ⊖ Le registre des paiements par Accès D de L2100041 à L2100049 pour un total de 44 946,95 \$;

Il est, de plus, résolu d'approuver le rapport des dépenses du mois de mai 2021, tel que présenté. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît les rapports découlant de l'article 5 du règlement 2008-420.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-152

1.10 ADOPTION - RÈGLEMENT 2021-533 DE GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 mai 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci était disponible lors de l'assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité que le règlement 2021-533 encadrant la gestion contractuelle soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-153

1.11 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021-534 RELATIF AUX ANIMAUX DOMESTIQUES

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Patrick Brassard qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un nouveau règlement concernant les animaux domestiques.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

DISPENSE DE LECTURE

Dispense de lecture dudit règlement a été demandée par les membres du conseil. Il y aura remise dudit règlement numéro 2021-534 aux membres du conseil, en conformité avec la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-154

1.12 CONTRAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM

ATTENDU la résolution d'embauche 2021-05-110 de la directrice générale adjointe par intérim;

ATTENDU QUE le contrat de travail a été présenté au comité Relation de travail, au caucus des élus au mois de mai, qui en ont fait lecture, et séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité que le contrat de travail de la directrice générale adjointe par intérim entre en vigueur à la date précisé au dit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-155

1.13 CONTRAT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU la résolution d'embauche 2021-05-109 du directeur du service des incendies;

ATTENDU QUE le contrat de travail a été présenté au comité Relation de travail, au caucus des élus au mois de mai, qui en ont fait lecture, et séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité que le contrat de travail du directeur du service des incendies entre en vigueur à la date précisé au dit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

2021-06-156

**1.14 EMBAUCHE DES ANIMATRICES ET D'UNE ACCOMPAGNATRICE
POUR LE CAMP DE JOUR POUR L'ANNÉE 2021**

Il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver l'embauche de mesdames Amélie Sarrazin et Laury-Ann Ayotte à titre d'animatrices et madame Anne-Sophie Daigneault à titre d'accompagnatrice au camp de jour 2021, et ce selon les conditions suivantes :

1. Pour une durée de 8 semaines débutant le 24 juin et se terminant le 13 août 2021;
2. La semaine normale de travail sera de 40 heures/semaine. Cependant, étant donné la situation actuelle de la COVID-19 et les obligations gouvernementales relatives à cette pandémie, les animatrices ainsi que la coordonnatrice pourront être autorisées par la direction à faire un maximum de 5 heures/semaine chacune en temps supplémentaire, qui seront calculées à temps et demi;
3. Les salaires soient établis en fonction de l'échelle salariale adoptée le 11 mai 2015 par la résolution 2015-05-147.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-157

**1.15 ADHÉSION AU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS(ES) (PAE)
DE LA FQM**

ATTENDU QUE la FQM aura un nouveau fournisseur de service, soit Homewood, pour son PAE à partir du 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU QUE les élus ont convenu de maintenir le service pour l'ensemble des employés(es) réguliers de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Brassard et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité adhère au PAE de la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-158

**1.16 DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE
L'AVEVENTURE**

ATTENDU QUE l'école primaire l'Aventure de la municipalité de l'Ascension a demandé une contribution financière à la Municipalité pour la réalisation d'un repas de fête lors de la dernière journée de classe au stade Gilles Paiement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'octroyer une contribution financière selon les besoins pour la réalisation de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

2021-06-159

1.17 ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'EXPLOITATION DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

ATTENDU l'entente intermunicipale visant une participation financière à l'exploitation du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge proposée aux municipalités participantes par la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU l'ajout d'un nouvel article dans cette entente sur les mesures exceptionnelles;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité d'approuver ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-160

1.18 DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA MAISON DES JEUNES

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de l'Ascension veut mettre de l'avant un projet d'entreposage et de trie des contenants consignés;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes requiert la participation de la Municipalité à la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité de contribuer au projet dans la mesure des ressources disponibles après clarification des besoins de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-161

1.19 PRÉSIDENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec autorise madame Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à ne pas agir comme présidente d'élection lors des élections municipales 2021;

ATTENDU QUE la Commission municipale du Québec autorise monsieur Jean-Raymond Dufresne à agir comme président de ces élections;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de monsieur Jean-Raymond Dufresne à titre de président d'élection lors des élections municipales 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-162

1.20 AUGMENTATION DU MONTANT DE LA PETITE CAISSE

ATTENDU QUE la petite caisse de la Municipalité est actuellement au montant de 200,00 \$;

ATTENDU les différents besoins de la Municipalité pour des achats de dernière minute;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'augmenter le montant de la petite caisse à 300,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-163

1.21 AUGMENTATION DU BUDGET POUR LES AMÉNAGEMENTS FLORAUX

ATTENDU QUE le budget pour les aménagements floraux est actuellement au montant de 1 000,00 \$;

ATTENDU la hausse des coûts des fleurs et des matières requises pour leur mise en terre et leur entretien;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par ... et résolu à l'unanimité d'augmenter le montant du budget pour les aménagements floraux de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-164

1.22 CHANGEMENT DE SALLE POUR LA TENUE DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU'au mois d'avril dernier, la Municipalité a octroyé un contrat pour l'achat et l'installation d'un système de captation sonore et visuelle et de diffusion web dans la salle multifonctionnelle afin que les citoyens puissent avoir accès aux séances du conseil à distance, et ce, dû à la demande du ministère des Affaires municipales et de l'habitation en lien avec les règles de santé publique;

ATTENDU QUE l'installation de ce système a commencé le 2 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le conseil du mois de juillet et les suivants aient lieu dans la salle multifonctionnelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-165

1.23 PÉRIODE DE PROBATION COMPLÉTÉE POUR L'EMPLOYÉE MME NICOLE BERGERON

ATTENDU QU'au mois d'octobre 2020, nous avons embauché madame Nicole Bergeron à titre de personne salariée en probation pour le poste de commis aux prêts, et ce selon les conditions décrites à la convention collective en vigueur.

ATTENDU QUE Mme Bergeron a complété sa période de probation de 6 mois avec satisfaction.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité que Mme Bergeron soit embauchée à titre de personne salariée régulière à temps partiel pour ledit poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

2021-06-166

1.24 ENTENTE DE SERVICE POUR SOUTIEN TÉLÉPHONIQUE AVEC LA FIRME DHC AVOCATS

ATTENDU QUE nous devons avoir recours sur une base régulière à des avocats et procureurs afin d'obtenir des avis légaux;

ATTENDU QUE Me Rino Soucy est avocat associé chez DHC Avocats et que ce dernier nous a fait une offre de service pour une année; soit, le droit à un nombre illimité d'appels téléphoniques, dont les réponses peuvent être confirmées par courriel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de Me Rino Soucy au montant de 400\$ plus les taxes applicables. L'offre sera valide du 14 juin 2021 au 1er juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-167

1.25 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION 2021-04-068

ATTENDU la résolution 2021-04-068 qui autorisait l'octroi d'un contrat pour l'achat et l'installation d'un système de captation sonore et visuelle et de diffusion web.

ATTENDU QUE ce projet n'était pas prévu dans les dépenses 2021, mais de le financer à partir du surplus accumulé de l'année 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu d'amender la résolution 2021-04-068 afin d'inclure la façon de payer ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-168

1.26 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAPTATION SONORE ET VISUELLE ET DE DIFFUSION WEB

ATTENDU les mesures sanitaires relatives à la COVID-19 qui sont en place depuis plusieurs mois ;

ATTENDU QU'une de ces mesures consiste à tenir les séances du conseil municipal sans la présence de public ;

ATTENDU QUE cette mesure est nécessaire afin d'éviter le plus possible la propagation du virus, mais qu'elle empêche les citoyens d'assister aux séances du conseil ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mettre en place une solution alternative à la tenue des conseils municipaux en présence du public, et ce afin que les citoyens puissent participer à la vie démocratique de leur municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'un système de captation sonore et visuelle et de diffusion sur le web pour les séances du conseil municipal à la compagnie Audio TSL inc., et ce pour un montant de 14 109.26\$.



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

DE payer ce montant à partir du surplus accumulé au 31 décembre 2020;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-169

1.27 ANNULATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC PLEIN AIR HAUTE ROUGE

ATTENDU QU'il a été convenu par le conseil d'administration de Plein Air Haute Rouge de modifier l'entente de gestion des stationnements des débarcadères publics et du camping des Méandres

ATTENDU QUE cette modification fait suite à la pénurie de main d'œuvre, Plein Air Haute-Rouge se réserve le droit de concentrer ses activités à la mise à l'eau du Parc des Canotiers".

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire avoir une gestion stable et sûre des infrastructures faisant partie de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Danièle Tremblay et résolu à l'unanimité d'annuler la résolution 2021-05-128 autorisant la signature de l'entente avec Plein Air Haute Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-170

1.28 OCTROI DE CONTRAT POUR ÉVALUATION DE L'AMIANTE DANS LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire inspecter l'église du village afin d'établir la valeur et l'ampleur des travaux qui seraient à effectuer sur le bâtiment afin de prendre une décision éclairée pour l'acquisition de celle-ci;

ATTENDU QUE la Municipalité soupçonne la présence d'amiante dans les matériaux;

ATTENDU QUE le contrat octroyé à LH2 ne fait pas mention d'une attention particulière à la présence d'amiante, mais seulement de possibilité de présence;

ATTENDU QUE la valeur des travaux d'aménagement peut différer s'il y a présence d'amiante et de sa concentration;

ATTENDU QUE la Municipalité désire connaître la valeur des travaux et que l'entreprise LH2 tienne compte, s'il y a lieu, des coûts supplémentaires engendrés par la présence d'amiante;

ATTENDU QUE la Municipalité a repéré une firme spécialisée qui peut faire l'inspection du bâtiment, établir la possibilité de présence d'amiante dans les matériaux et de ce fait en faire l'analyse de la véritable présence d'amiante et ces concentrations;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Mold Busters : Décontamination Experts établis une tarification de 375 \$ plus taxes pour le premier échantillonnage et analyse et que les subséquentes sont à 125 \$ plus taxes;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'octroyer un contrat à Mold Busters : Décontamination Experts pour inspection et échantillonnages des matériaux susceptibles de présence d'amiante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-06-171

2.1 AUTORISATION À LA MRC D'ACCÉDER AUX CARTES D'APPEL CAUCA ET AU DSI-2003

ATTENDU la rédaction prochaine d'un programme régional d'analyse des incidents par la MRC;

ATTENDU QUE ce programme requiert des statistiques précises en ce qui concerne les interventions incendies et les résultats des recherches de causes et de circonstances des incendies sur le territoire de la MRC afin de cibler adéquatement les activités de prévention;

ATTENDU QUE les statistiques d'incendie, de temps de mobilisation et de disponibilité des pompiers sont des enjeux majeurs quant à la réécriture des futurs schémas de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE les rapports incendie DSI-2003 transmis au ministère, de la Sécurité publique (MSP) intègrent les notions de recherche de causes et de circonstances des incendies;

ATTENDU QUE les cartes d'appel produites par la centrale CAUCA fournissent des données importantes à propos des interventions incendie;

ATTENDU QUE l'accès à ces données peut permettre de bien orienter les campagnes de sensibilisation;

ATTENDU QU'à la demande des municipalités et villes une entente de confidentialité pourra être signée entre la municipalité [ou ville] et le coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité d'autoriser le coordonnateur régional en sécurité incendie de la MRC d'avoir accès aux rapports DSI-2003 ainsi qu'à toutes les cartes d'appel CAUCA pour les interventions ayant eu lieu, ou devant avoir lieu, sur le territoire de la municipalité de l'Ascension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-172

2.2 MISE EN DEMEURE POUR RÉCUPÉRER LE MATÉRIEL DE LA MUNICIPALITÉ ET LES PREUVES DEMANDÉES POUR LE PAIEMENT DE TEMPS SUPPLÉMENTAIRE

ATTENDU QUE le précédent directeur du service des incendies; monsieur Yann Bouchard, a conservé lors de son départ l'ordinateur portable payé par la Municipalité pour l'exercice de ses fonctions;

ATTENDU QU'il réclame le paiement de cinq cent quatre-vingt-sept (587)



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

heures supplémentaires;

ATTENDU QUE la Municipalité désire récupérer l'ordinateur portable et qu'elle n'est pas d'accord avec les heures réclamées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Jacques Allard et résolu à l'unanimité que la firme DHC avocats reçoive le mandat d'émettre une mise en demeure à monsieur Bouchard pour réclamer l'ordinateur portable et demander qu'il présente à la Municipalité les autorisations écrites de ses supérieurs justifiant les heures supplémentaires réclamées par ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-173

3.1 ATTESTATION DU BILAN 2020 : PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 447 805 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH), la Municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme ;

ATTENDU QUE la compensation annuelle allouée à la Municipalité de L'Ascension vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'attester le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 415 341 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2020 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-174

5.1 AVIS DE MOTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-529 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-348 RELATIF AU ZONAGE

Avis de motion est par la présente donné par Serge Sirard, qu'à la séance du conseil du 14 juin 2021, un premier projet de règlement modifiant le règlement 2000-348 relatif au zonage a été présenté pour étude et adoption lors d'une séance subséquente, une copie du projet de règlement étant remise aux membres du conseil, le tout en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal. Entre autres, les principales modifications apportées :

- De modifier certaines dispositions relatives à l'installation des roulottes hors des terrains de camping;
- De modifier la largeur des roulottes permises sur les terrains de camping;
- De remplacer les dispositions relatives à la location court séjour;
- De remplacer les dispositions relatives à la finition extérieure et le nombre de revêtements;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

- De remplacer les dispositions relatives au contrôle de la végétation en rive;
- De modifier certaines conditions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-175

5.2 AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-530 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-349 RELATIF AU LOTISSEMENT

Avis de motion est par la présente donné par Serge Sirard, qu'à la séance du conseil du 14 juin 2021, un premier projet de règlement modifiant le règlement 2000-349 relatif au lotissement a été présenté pour étude et adoption lors d'une séance subséquente, une copie du projet de règlement étant remise aux membres du conseil, le tout en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal. Entre autres, la principale modification apportée :

- De préciser que les dispositions les plus exigeantes des zones s'appliquent à l'ensemble du lot créé lorsque ce dernier est situé dans plus d'une zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-176

5.3 AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-531 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-346 RELATIF AU PERMIS ET CERTIFICAT

Avis de motion est par la présente donné par Serge Sirard, qu'à la séance du conseil du 14 juin 2021, un premier projet de règlement modifiant le règlement 2000-346 relatif au permis et certificat a été présenté pour étude et adoption lors d'une séance subséquente, une copie du projet de règlement étant remise aux membres du conseil, le tout en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal. Entre autres, les principales modifications apportées :

- De remplacer un article relatif au respect des règlements;
- De remplacer la définition d'un terrain de camping;
- De remplacer un article relatif aux pouvoirs du fonctionnaire désigné;
- De modifier les dispositions relatives à la durée du permis;
- De remplacer un article relatif à l'inspection des installations septiques;
- De corriger les références à des numéros de règlement provincial;
- D'introduire l'obligation d'un rapport d'inspection pour une toilette sèche ou un puits absorbant des eaux ménagères;
- De permettre le changement de matériau de la toiture sans certificat d'autorisation;
- De préciser que la réalisation des travaux ne nécessitant pas de certificat d'autorisation est assujettie à toutes les dispositions du règlement;
- De modifier certains tarifs pour un permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

2021-06-177

5.4 AVIS DE MOTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-350 RELATIF À LA CONSTRUCTION

Avis de motion est par la présente donné par Serge Sirard qu'à la séance du conseil du 14 juin 2021, un premier projet de règlement modifiant le règlement 2000-350 relatif à la construction a été présenté pour étude et adoption lors d'une séance subséquente, une copie du projet de règlement étant remise aux membres du conseil, le tout en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal. Entre autres, les principales modifications apportées :

- De remplacer les dispositions relatives aux bâtiments non sécuritaires;
- De remplacer les dispositions relatives à un bâtiment endommagé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-178

5.5 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-529 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-348 RELATIF AU ZONAGE ET TENUE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 25 JUIN AU 8 JUILLET

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 juin 2021 ;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci est disponible lors de l'assemblée ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le premier projet de règlement 2021-529 relatif au zonage et la tenue de l'assemblée publique de consultation soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-179

5.6 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-530 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-349 RELATIF AU LOTISSEMENT ET TENUE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 25 JUIN AU 8 JUILLET

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 juin 2021 ;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci est disponible lors de l'assemblée ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le premier projet de règlement 2021-530 relatif lotissement et la tenue de l'assemblée publique de consultation, soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-180

5.7 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-531 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-346 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS ET TENUE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 25 JUIN AU 8 JUILLET

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 juin 2021 ;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci est disponible lors de l'assemblée ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le premier projet de règlement 2021-531 relatif aux permis et certificats et la tenue de l'assemblée publique de consultation soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-181

5.8 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-532 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2000-350 RELATIF À LA CONSTRUCTION ET TENUE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU 25 JUIN AU 8 JUILLET

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 14 juin 2021 ;

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été déposé à cette même séance et que copie de celui-ci est disponible lors de l'assemblée ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité que le premier projet de règlement 2021-532 relatif à la construction et la tenue de l'assemblée publique de consultation soient adoptés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-182

5.9 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-528, CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 avril 2021;

ATTENDU QUE lors d'une séance tenue le 10 mai 2021, le conseil a adopté le projet de règlement 2021-528 modifiant le règlement numéro 2009-438 concernant les dérogations mineures.



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation écrite a eu lieu du 19 mai au 2 juin 2021 inclusivement. ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par ... et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2021-528 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-183

5.10 DÉROGATION MINEURE POUR LE MATRICULE 9754 79 3505

ATTENDU QUE la demande porte sur la construction d'un bâtiment principal dont le nombre d'étages ne respecte pas le Règlement 2000-348 relatif au zonage; soit l'article 6.1.4. Cette dernière stipule : La hauteur maximale de tout bâtiment principal est propre à chaque zone et est indiquée à la grille de spécification;

ATTENDU QUE selon la grille de spécification de la zone Villégiature 06 qui correspond au zonage pour ce dossier, le nombre d'étages autorisé est de deux;

ATTENDU QUE selon le règlement 2000-346 relatif aux divers permis et certificats la définition de « Premier étage » est : Étage le plus élevé dont le niveau se trouve à deux (2) mètres au plus au-dessus du niveau moyen du sol.

ATTENDU QUE selon le règlement 2000-346 relatif aux divers permis et certificats la définition du « Niveau moyen du sol pour déterminer la hauteur du bâtiment: Le plus bas des niveaux moyens définitifs du sol le long de chaque mur extérieur d'un bâtiment; calculé sans nécessairement tenir compte des dépressions localisées telles que les entrées pour véhicules ou piétons. »;

ATTENDU QUE selon les plans fournis par le demandeur, la hauteur du premier étage est de 2,38 mètres, augmentant ainsi de 0,38 mètre la hauteur permise. Que la hauteur du deuxième étage, considéré comme attique (mezzanine) est de 8,76 mètres, augmentant ainsi la hauteur de 6,76 mètres de la hauteur permise;

ATTENDU QUE la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE la demande de dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;

ATTENDU QUE le bâtiment principal n'empiète aucunement dans la bande de protection riveraine;



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Sirard et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure pour le matricule 9754 79 3505 concernant la hauteur des étages permise du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2021-06-184

5.11 DESTITUTION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU) DE SON POSTE

ATTENDU l'incident survenu le 8 juin 2021 avec un membre du CCU;

ATTENDU QUE le comportement du membre va à l'encontre du code d'éthique de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Patrick Brassard et résolu à l'unanimité qu'une lettre le destituant de son poste de membre du CCU soit envoyée au responsable de l'incident.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Question :

Jacques Allard : Question à votre intention Monsieur Maire : Vous avez signifié à quelques reprises que vous nous donneriez votre position quant à votre intention de revenir comme maire à la prochaine élection, j'aimerais savoir si votre réflexion est complétée à cet effet?

Réponse :

Maire : je me représente pour un autre mandat.

2021-06-185

8 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Robert et résolu à l'unanimité de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



L'Ascension

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 14 JUIN 2021

CERTIFICAT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Je, soussignée Jacynthe Toupin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jacynthe Toupin
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Luc St-Denis, maire

Jacynthe Toupin
DG

Je, soussigné, Luc St-Denis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Luc St-Denis, maire